



Conseil de Développement
de l'Agglomération Centre

AVIS DU CDAC

SUR LE BUDGET PRIMITIF 2006 DE LA CACEM

Du 22 mars 2006

Suite à la présentation des orientations budgétaires par la Direction Finances, en février, aux membres du CDAC, ces derniers ont souhaité avoir des précisions sur certains points. Celles-ci, apportées ce mercredi 22 mars en séance plénière, ont permis au CDAC de formuler quelques remarques et d'émettre un avis sur le budget primitif 2006 de la CACEM.

Le CDAC :

- Suggère d'améliorer la présentation des orientations budgétaires et du Budget pour permettre une plus grande lisibilité. La présentation actuelle correspond souvent à l'organisation fonctionnelle des services et ne permet pas toujours une bonne compréhension par le citoyen. (Exemple : des actions liées à la politique de la ville et à la cohésion sociale apparaissent dans le thème développement économique)
- Approuve le principe de versement d'un fonds de concours aux communes **mais**, formule des réserves lorsque celui-ci correspondrait à des opérations d'intérêt strictement communal.

En effet, les membres du CDAC y voient un risque d'affaiblissement de l'esprit communautaire, et des opérations qui y sont liées, au profit majoritaire des intérêts communaux.

- Soumet à la réflexion des Elus communautaires, la **mise en place d'un dispositif d'évaluation** des actions de la CACEM.

Ceci dans le but de «garder une trace écrite» des actions entreprises depuis la création de la communauté d'agglomération du centre afin de suivre son évolution.

L'instauration de critères d'évaluation permettrait de répondre au citoyen qui souhaite pouvoir mieux appréhender l'apport de la CACEM par rapport à une situation antérieure.

Aboutir ainsi à un bilan de la présence de la CACEM, au fil des années, en termes d'organisation pratique et financière et, incluant des articulations entre la CACEM et les communes membres, s'avérerait utile pour le futur.

- Emet un **avis favorable** concernant les principaux axes de développement de la CACEM retenus pour l'année 2006 à savoir: l'environnement, le transport, la voirie, le développement économique et, la politique de la ville ainsi que sur les orientations budgétaires présentées dans leur globalité.

Le CDAC remercie les élus communautaires pour l'attention qu'ils voudront bien porter aux remarques et suggestions précédemment évoquées, avant le vote du budget en conseil communautaire.

Marcel OSENAT

Président du CDAC

